

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***16058151*****13 4 AVR. 2016****Division LIEGE****Greffe****N° d'entreprise : 0859.655.570- 0846- 628.569****Dénomination****(en entier) : LAMPIRIS Coop****(en abrégé) :****Forme juridique : Société Anonyme S.A.R.L.****Siège : Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège****(adresse complète)****Objet(s) de l'acte : Démission - Nomination**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2014**

Sixième résolution : démission – Nomination des administrateurs

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de tous les administrateurs de la société et de désigner, conformément à l'article 18 nouveau des statuts et sur présentation des actionnaires de catégorie A, les administrateurs A suivants :

-BEWATT sprl, dont le siège social est établi à 1380 Lasne, Avenue du Vallon, 26 représentée par son gérant et représentant permanent Bruno Vanderschueren;

-V.I.E. sprl dont le siège social est établi à 4052 Beaufays, Rue Monchamps, 33, représentée par son gérant et représentant permanent Bruno Venanzi.

Il est en outre rappelé aux associés que selon l'article 18 nouveau des statuts que la Société est administrée collégalement par un conseil d'administration composé de maximum cinq membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Au moins un membre du conseil sera nommé sur la proposition de la majorité des associés de catégorie A, celui-ci sera dénommé l'Administrateur A. Les autres administrateurs seront dénommés Administrateurs B.

L'assemblée générale fixe librement la durée du mandat des administrateurs qu'elle nomme et qu'elle peut révoquer en tout temps sans motif ni préavis; la durée dudit mandat ne peut toutefois excéder 6 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures pourront être adressées au Président et seront présentées lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Bruno Venanzi
Représentant permanent de la SPRL V.I.E
Administrateur délégué de Lampiris Coop

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2016 - Annexes du Moniteur belge